NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/570
30 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS/RUSSE

Quarante-deuxième session
Point 71 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Pages
I.	INTRODUCTION	2
II.	RESUME DES VUES EXPRIMEES AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE A LA QUARANTE ET UNIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	2
	A. Aspects politiques, militaires et de sécurité de la situation dans la région de la Méditerranée	2
	B. Evénements internationaux qui ont contribué au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	3
	C. Considérations générales relatives au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée et propositions concrètes tendant à atteindre cet objectif	4
III.	REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	5
Annexe.	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : lettres présentées pour distribution au titre de ce point au 15 août 1987	21

87-23496 9699U (F) 21p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 41/89 du 4 décembre 1986, intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", l'Assemblée générale, entre autres dispositions, a accueilli favorablement toutes nouvelles propositions, déclarations et recommandations que les Etats souhaiteraient communiquer au Secrétaire général touchant le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée; a invité les Etats membres des organisations régionales intéressées à prêter leur concours au Secrétaire général et à lui soumettre des idées et des suggestions concrètes sur la façon dont ces organisations pourraient aider à renforcer la paix et la coopération dans la région de la Méditerranée; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, sur la base de toutes les réponses reçues et de toutes les notifications présentées en application de la résolution, et compte tenu du débat qu'elle a consacré à cette question au cours de sa quarante et unième session, un rapport à jour sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général, a adressé une note verbale aux Etats Membres de l'Organisation, le 10 février 1987, les invitant à lui communiquer leurs vues sur la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, conformément aux paragraphes pertinents de la résolution.

3. Au 15 août 1987, 11 gouvernements avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général. A la même date, deux notifications avaient également été présentées au Secrétaire général pour distribution comme documents officiels de l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" (voir annexe).

II. RESUME DES VUES EXPRIMEES AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE A LA QUARANTE ET UNIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Aspects politiques, militaires et de sécurité de la situation dans la région de la Méditerranée

4. La majorité des Etats qui ont abordé le thème du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ont exprimé leur grave préoccupation devant la recrudescence de la tension dans la région en 1986, qui avait abouti à de graves incidents, mettant en danger la sécurité et la stabilité des pays méditerranéens, en particulier les pays non alignés. Plusieurs Etats ont évoqué à cet égard l'extension de la présence militaire et des activités militaires dans la région, les manoeuvres militaires et démonstrations de force au voisinage des eaux territoriales des Etats riverains, l'intensification du terrorisme international dans la région et finalement les cas d'affrontement militaire directs.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. Plusieurs Etats ont estimé que l'extension de la rivalité mondiale est-ouest à la région méditerranéenne, les politiques "d'agression" et "d'ingérence", ainsi que l'ampleur de la présence militaire de puissances extérieures à la région étaient les principaux facteurs de l'accroissement de la tension, des crises et des conflits dans la région.

6. Un certain nombre d'Etats ont noté à nouveau que la sécurité dans la région de la Méditerranée était étroitement liée à la sécurité en Europe et au Moyen-Orient ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Certains ont indiqué que l'on ne pourrait renforcer la sécurité et la coopération dans la région que si l'on trouvait une solution à la crise du Moyen-Orient, à la question de Chypre et à la situation au Liban. Un certain nombre d'Etats ont souligné à cet égard le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans la recherche d'une telle solution.

7. Une délégation a appelé l'attention sur une série d'initiatives lancées en 1986 et visant à atténuer la tension qui règne dans la région : encouragement de contacts directs entre les parties les plus intéressées par la sécurité dans la Méditerranée; réunion des premiers ministres des pays de la Méditerranée centrale pour examiner la situation dans la région; invitation aux ministres des affaires étrangères des pays non alignés de la région à participer à une réunion chargée d'examiner la situation tendue et d'élaborer une politique commune dans la région de la Méditerranée. Une autre délégation a rappelé sa proposition tendant à organiser une réunion des pays non alignés et des pays européens de la région méditerranéenne en vue d'élaborer une convention internationale relative aux mesures et dispositions collectives à prendre pour protéger la Méditerranée et renforcer la paix et la sécurité des Etats méditerranéens. Elle a également rappelé les efforts déployés au Conseil de sécurité à l'occasion d'incidents qui avaient eu lieu en Méditerranée centrale en vue de résoudre tous les différends sur la base des principes régissant le règlement pacifique des différends.

B. Evénements internationaux qui ont contribué au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

8. Evoquant le rôle du Mouvement des pays non alignés dans le processus du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, un certain nombre d'Etats ont rappelé une nouvelle fois l'initiative prise par les ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement en septembre 1984 lors de la réunion de La Valette, ainsi que la déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement adoptée à la huitième Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Harare en septembre 1986. La déclaration appuyait les efforts conjoints déployés par les Etats méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés visant à transformer la région en une zone de paix et de coopération ainsi que les efforts constants de ces pays pour atténuer et faire cesser les tensions et renforcer la coopération dans tous les domaines dans l'intérêt de tous.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

9. Quelques Etats ont souligné l'importance que pourrait avoir l'accord conclu à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe pour la réduction de la tension en Europe et dans la région de la Méditerranée. Un Etat a été d'avis que cet accord pourrait être encore affiné lors de la réunion consacrée au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui devait se tenir à Vienne.

C. Considérations générales relatives au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée et propositions concrètes tendant à atteindre cet objectif

10. Un certain nombre d'Etats qui, précédemment, avaient appuyé le principe de la transformation de la région de la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération, ont réitéré leur attachement à ce principe. Quelques Etats ont renouvelé leur appel en faveur du retrait de toutes les forces étrangères de la Méditerranée.

11. Un certain nombre d'Etats ont émis l'opinion que la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui devait se tenir à Vienne pourrait contribuer à l'instauration d'un climat de coopération dans la région de la Méditerranée. Une délégation a été d'avis que cette instance pourrait réexaminer le document relatif à la Méditerranée, qui était partie intégrante de l'Acte final d'Helsinki.

12. Parlant de l'intensification du terrorisme international dans la région de la Méditerranée, un Etat a rappelé la proposition qu'il avait faite en avril 1986 devant le Conseil de l'Europe tendant à ce qu'un groupe de contact, composé de quatre Etats membres du Conseil de l'Europe et de quatre pays arabes, soit créé au niveau ministériel, afin de discuter de toutes les questions relatives au terrorisme international.

13. Quelques Etats ont noté que la coopération économique entre les pays de la Méditerranée avaient déjà donné des résultats concrets dans le domaine de l'économie, de la protection de l'environnement, de la science et de la technique, de la culture et des arts, du tourisme et des sports, et ils ont appelé l'attention sur des initiatives visant à promouvoir la coopération dans le domaine des échanges d'informations, en particulier des informations économiques, de la coopération industrielle, des transports et des communications. A cet égard, plusieurs Etats ont indiqué que les pays non alignés de la Méditerranée devraient être considérés comme des partenaires économiques à part entière des pays industrialisés d'Europe pour le développement de la région méditerranéenne et ont demandé l'instauration d'un dialogue entre la Communauté européenne et les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de la Communauté.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

AFGHANISTAN

[Original : anglais]
[6 juillet 1987]

1. Etant donné les circonstances, la situation mondiale s'est détériorée en raison de la persistance de la politique impérialiste de militarisation et de la course aux armements qui se déroule dans le monde entier. Malheureusement, la région de la Méditerranée est un foyer de tension et d'affrontements politiques qui non seulement compromet la paix dans la région et en Europe, mais constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales.

2. La République démocratique d'Afghanistan, conformément à sa politique étrangère pacifique, a toujours été fidèle au principe du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération mondiale, notamment dans la région de la Méditerranée.

3. La République démocratique d'Afghanistan attache une grande importance au point de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée". Il ne fait pas de doute que le renforcement de la confiance et de la sécurité dans cette région est étroitement lié à la paix et la sécurité en Europe et dans le monde entier.

4. A notre avis, l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé en 1985, en particulier la Charte sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, n'a rien perdu de sa validité.

5. La République démocratique d'Afghanistan appuie les efforts des pays qui oeuvrent pour assurer la stabilité, la paix et la sécurité dans la région et condamne toute tentative visant à rompre la paix et la sécurité.

BULGARIE

[Original : français]
[8 avril 1987]

1. La République populaire de Bulgarie attache une grande importance à l'évolution de la situation dans la région de la Méditerranée. Pays de la mer Noire, et donc reliée à la Méditerranée, la République populaire de Bulgarie a un intérêt vital à la normalisation de la situation dans cette région et appuie entièrement la proposition des pays non alignés pour la transformation de la Méditerranée en une zone de sécurité et de coopération.

2. Malheureusement, la situation dans la région de la Méditerranée reste tendue pour des raisons bien connues. C'est, en premier lieu, la politique d'agression que mène de longue date Israël contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes, ainsi que la pression politique et militaire exercée par les Etats-Unis d'Amérique, de plus en plus forte au cours des dernières années. Les démonstrations de force et les provocations constantes sous forme de manoeuvres

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

navales à proximité des côtes libyenne et libanaise augmentent la tension et menacent la sécurité de la région et de l'Europe. Les problèmes du Moyen-Orient peuvent être résolus non par la force ou l'agression militaire, mais par des moyens politiques, par la voie de négociations, telle qu'une conférence internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies avec la participation de toutes les parties intéressées.

3. Une autre source de tensions en Méditerranée est la partition illégale de Chypre ainsi que la tentative de faire accepter dans l'île un Etat séparé composé de la population chypriote d'origine turque. Sur ce point, la République populaire de Bulgarie souhaiterait affirmer sa position, à savoir que Chypre doit redevenir un Etat uni, indépendant, jouissant de son intégrité territoriale et dont la souveraineté s'étend sur l'ensemble du territoire de l'île. Pour que s'affirme son statut d'Etat indépendant, Chypre doit être démilitarisé, toutes les bases militaires doivent être éliminées de l'île et toutes les troupes étrangères retirées. La question de Chypre doit trouver une solution négociée dans le cadre d'une conférence internationale consacrée à cette question sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'accumulation d'armes nucléaires dans la région et la présence de base militaires étrangères ont un effet particulièrement déstabilisateur. Les pays socialistes, parties au Traité de Varsovie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques en particulier, ont maintes fois avancé des propositions et suggéré des mesures de confiance visant à mettre fin à la menace nucléaire et à la perspective d'un affrontement militaire en Méditerranée. Elles ont notamment proposé la réduction des forces, le retrait des unités navales transportant des armes nucléaires, l'interdiction de déployer des armes nucléaires sur le territoire d'Etats méditerranéens non nucléaires, l'engagement de ne pas employer ces armes contre les pays méditerranéens qui n'acceptent pas leur présence sur leur territoire, le retrait simultané des flottes soviétique et américaine de la Méditerranée, etc.

5. La République populaire de Bulgarie reste convaincue qu'en présence de bonne volonté les problèmes de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée pourront être résolus de manière satisfaisante. Pour y parvenir, il faut instaurer un dialogue politique de bonne foi; aussi la Bulgarie appuie-t-elle l'idée de la convocation d'une conférence sur les questions méditerranéennes, à l'instar de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec la participation des Etats riverains et limitrophes, des Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats concernés.

6. La République populaire de Bulgarie est prête à apporter tout son concours en vue de la transformation de la Méditerranée en une région de paix, de sécurité et de coopération.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

IRAQ

[Original : arabe]
[21 août 1987]

1. L'Iraq exprime sa profonde préoccupation devant l'exacerbation et l'aggravation de la situation en Méditerranée, les pressions de caractère militaire et non militaire exercées contre les pays non alignés de la région, la persistance de l'affrontement Est-Ouest, l'intensification de la présence militaire, la concentration des activités militaires et l'accroissement des arsenaux militaires, - notamment d'armes nucléaires - des superpuissances, l'établissement de bases et les mouvements de flottes étrangères dans la région ainsi que la persistance de crises et d'actes d'occupation et d'agression.

2. L'Iraq condamne les manoeuvres militaires et autres démonstrations de force dans les régions adjacentes aux eaux territoriales ou dans l'espace aérien des pays de la région, car de tels agissements peuvent provoquer des incidents très graves de nature à menacer la souveraineté et l'indépendance de certains Etats de la région. Il rejette également tout prétexte ou excuse invoqué pour justifier l'emploi ou la menace de la force dans les affaires intérieures des pays de la Méditerranée ainsi que la création de situations susceptibles de provoquer de tels agissements.

3. L'Iraq appuie fermement la transformation de la région de la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération et l'adoption de mesures visant à mettre la région à l'abri des affrontements et conflits. Il appuie les efforts tendant à favoriser la sécurité et la coopération dans la région, conformément aux résolutions du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les efforts des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés tendant à réduire et à éliminer les tensions et à encourager une coopération globale pour le bénéfice de tous.

4. L'Iraq considère que la Déclaration de La Valette de septembre 1984 en faveur de la paix dans la Méditerranée est le cadre approprié à toute action visant à favoriser la paix, la sécurité et la coopération dans la région. Il invite instamment les pays à se conformer aux principes de cette déclaration, en particulier à ceux relatifs au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, à la renonciation par les Etats de l'usage de leurs armes, de leurs forces, de leurs bases et de leurs installations militaires contre les pays non alignés du bassin de la Méditerranée et à l'engagement par ces derniers à ne pas permettre aux forces étrangères d'utiliser leur territoire, leurs eaux territoriales et leur espace aérien pour lancer des actes d'agression contre l'un d'eux.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

NIGERIA

[Original : anglais]
[6 mai 1987]

1. L'instabilité politique et la tension militaire qui règnent dans la région de la Méditerranée sont les manifestations classiques de la politique des superpuissances et de leurs antagonismes dans le tiers monde. La région a peut-être le malheur de présenter des intérêts économiques et stratégiques qui ont exacerbé leurs rivalités. Chaque superpuissance essaie d'assurer sa présence dans la région aux dépens de l'autre. Ceci s'est inévitablement traduit par une recrudescence de la tension politique et militaire faisant de la région une zone de troubles.

Propositions et perspectives de paix

2. Les rivalités entre les superpuissances et l'établissement de bases militaires dans la région ayant contribué à la tension et à l'instabilité qui y règnent, le rétablissement d'une paix véritable passe par le désengagement militaire progressif des superpuissances. Celles-ci devraient également revoir leurs politiques à l'égard de ce qu'elles considèrent comme stratégique pour leurs intérêts économiques dans la région, à savoir le trafic maritime en Méditerranée.

3. Il faudrait oeuvrer pour que la région de la Méditerranée devienne une zone de paix et de coopération entre les Etats riverains. Les deux superpuissances devraient contribuer à promouvoir entre les Etats de la région une coopération économique véritable qui permette de mettre un terme aux hostilités. On pourrait peut-être envisager de créer une communauté économique régionale généralement acceptable mais il faudra qu'une telle superstructure repose sur des bases politiques solides.

4. Les Etats de la région devraient être encouragés à tenir régulièrement des réunions en vue de résoudre les problèmes régionaux. La réunion tenue à La Valette en septembre 1984 devrait servir de base aux futures réunions. La possibilité d'élargir ces réunions pourrait être examinée, le but étant d'y associer tous les Etats de la région.

5. Les puissances dotées d'armes nucléaires devraient conclure un ou plusieurs accords pour interdire les armes nucléaires dans la région de la Méditerranée. Celles qui ont déjà été déployées devraient être démantelées; quant aux autres, elles devraient être retirées. Cette mesure permettrait d'instaurer une certaine sécurité dans la région et d'atténuer la tension militaire.

6. Il faudrait redoubler d'efforts pour apporter une solution définitive au problème palestinien. La paix dans la région passe par l'instauration de la paix au Moyen-Orient. La question de Palestine est au coeur du drame du Moyen-Orient et il ne saurait y avoir de paix véritable tant que le problème du déracinement des Palestiniens n'aura pas trouvé de solution.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

7. Dans une optique plus générale, il convient de noter que tant que la sécurité de la navigation en Méditerranée sera menacée, certains Etats continueront de veiller sur ce qu'ils considèrent comme des "voies de communication maritime stratégiques". Il est donc important de mettre fin à toute présence militaire étrangère dans la région.

OUGANDA

[Original : anglais]
[4 mai 1987]

1. L'Ouganda est fermement convaincu que la région de la Méditerranée devrait être une zone de paix à l'abri des rivalités des grandes puissances et consacrée à la navigation pacifique. La tendance de certaines puissances à maintenir des forces navales dans la région constitue une grave menace pour la stabilité de la région et la souveraineté de certains des Etats méditerranéens non alignés. Lesdites forces ont été utilisées pour lancer des attaques militaires contre de petits Etats de la région. L'attitude belliqueuse d'Israël et sa persistance à dénier les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à sa propre patrie, de même que l'occupation des territoires arabes ont aggravé la situation.

2. L'Ouganda a toujours soutenu qu'un règlement global des problèmes du Moyen-Orient pouvait contribuer grandement à l'instauration d'une paix durable dans la région de la Méditerranée. L'Ouganda espère que cette opinion sera prise en considération par toutes les parties intéressées.

PHILIPPINES

[Original : anglais]
[21 juillet 1987]

Les Philippines ont toujours appuyé l'action tendant à promouvoir la sécurité mondiale et ont participé activement à diverses activités de coopération internationale axées sur le développement économique et social. En conséquence, elles souscriront à toutes les mesures de coopération requises pour réduire la tension et renforcer la paix, la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à la question.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]
[24 août 1987]

1. La RSS de Biélorussie, coauteur de la proposition que l'on sait, présentée à la quarante et unième session de l'Assemblée générale par les Etats socialistes, et concernant la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, considère que la normalisation de la situation dans la région de la Méditerranée ne peut se faire que sur la base des principes exposés dans la lettre commune des ministres des affaires étrangères des pays socialistes, portant sur la mise en place d'un système général de sécurité internationale (A/41/191).

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. A notre avis, la transformation de la Méditerranée en une zone de paix durable et de coopération est un objectif tout à fait réalisable à condition que les Etats intéressés adoptent une attitude responsable et soient prêts à abandonner le recours à la force au profit de solutions politiques où le respect des intérêts collectifs l'emporte sur les aspirations étroitement égoïstes.

3. Malheureusement, l'action des Etats-Unis et de l'OTAN dans cette région ne laissent pas d'éveiller des inquiétudes pour l'avenir. Loin de participer à la recherche de solutions s'inspirant des propositions des Etats non alignés qui visent à transformer la Méditerranée en une zone de paix durable et de coopération, les Etats-Unis poursuivant des objectifs d'un autre ordre, accroissent la tension, attisent les conflits et utilisent leurs forces armées pour en faire directement ou indirectement les instruments d'une agression militaire. On n'en veut pour preuve que la politique menée par ce pays à l'égard de Chypre, de la République arabe syrienne et d'autres Etats de la région, les encouragements qu'il accorde aux actes d'agression israéliens et enfin l'attaque armée qu'il a perpétrée contre la Libye et qui a suscité une indignation légitime.

4. Plusieurs fois ces dernières années, et notamment en 1986 (A/41/486/Add.1), la RSS de Biélorussie a communiqué au Secrétaire général ses vues et ses propositions touchant les mesures grâce auxquelles la Méditerranée cesserait d'être une zone dangereuse pour se transformer en une zone de renforcement réel de la sécurité, de la stabilité et de la coopération de tous les pays de la région. Cette transformation pourrait avoir des conséquences bénéfiques au-delà même de la région.

5. En réitérant les vues exposées les années précédentes, la RSS de Biélorussie fait observer que la mise en oeuvre rapide des propositions bien connues faites par l'URSS, tendant à ce que soient détruites des catégories entières d'armements nucléaires en Europe, assainirait notablement la situation dans toute la région de la Méditerranée, région qui n'aurait par ailleurs qu'à se féliciter de sa transformation en zone d'où toute arme chimique serait bannie. La RSS de Biélorussie attire une nouvelle fois l'attention sur la nécessité d'engager des pourparlers pour mettre en application la proposition de l'URSS touchant le retrait simultané de la Méditerranée des flottes de guerre américaine et soviétique, ainsi que sur l'intérêt qu'il y aurait à instaurer dans cette région une coopération étendue inspirée de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et qui pourrait s'étendre non seulement aux Etats du littoral et aux Etats limitrophes mais également aux Etats-Unis et à d'autres pays intéressés.

6. A la suite de ces premiers pas en ce sens, on pourrait entreprendre d'autres activités, dans le cadre des mesures visant à assurer la sécurité par le désarmement et à mettre en place un système général de paix et sécurité internationales.

7. La République socialiste soviétique de Biélorussie exprime l'espoir qu'une deuxième Conférence des Etats non alignés de la région méditerranéenne contribuera à la transformation de la région en une zone de paix et de coopération durables.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[20 août 1987]

1. La question de la sécurité dans la région de la Méditerranée occupe une place importante dans l'ensemble des questions relatives à la sécurité européenne.

2. La tension persiste dans cette région du monde en raison d'une militarisation croissante et surtout de la présence militaire des Etats-Unis et de leurs actions interventionnistes contre des Etats riverains : agression ouverte contre la Jamahiriya arabe libyenne souveraine, campagne de chantage contre la République arabe syrienne, ingérence dans les affaires intérieures de la République de Chypre, opposition à un règlement juste et global au Moyen-Orient.

3. Ces agissements s'opposent radicalement à l'idée de déclarer la mer Méditerranée une zone de paix, de sécurité et de coopération, et constituent une menace pour la paix mondiale. Ce n'est pas un hasard si, dans les résolutions des dernières sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, il est observé que la sécurité de cette région "est étroitement liée à la paix et à la sécurité internationales".

4. L'évolution de la situation dans la Méditerranée, qui communique avec la mer Noire, touche directement les intérêts de la RSS d'Ukraine.

5. La RSS d'Ukraine s'est toujours prononcée pour la transformation de la Méditerranée, région d'affrontement militaire et politique, en zone de paix et de coopération. L'application des diverses mesures concrètes proposées par l'Union soviétique favoriserait la réalisation de ces objectifs. Ces mesures prévoient notamment l'extension à cette région des mesures de confiance convenues, la réduction des forces armées, le retrait de la Méditerranée des navires porteurs d'armes nucléaires, la renonciation à déployer ce type d'armes sur le territoire des pays méditerranéens non nucléaires et l'engagement par les puissances nucléaires de ne pas employer ces armes contre tout pays méditerranéen qui n'accepte pas leur présence sur son territoire.

6. L'application de la proposition soviétique tendant à retirer de la mer Méditerranée les flottes militaires américaine et soviétique aiderait à normaliser la situation dans la région. Il serait possible d'appliquer aussi à la région de la Méditerranée l'idée de créer une zone exempte d'armes chimiques. On pourrait définir de nouvelles mesures en matière de renforcement de la sécurité dans cette région en tenant compte des propositions soviétiques contenues dans la Déclaration du 15 janvier 1986 sur l'élimination des armes de destruction massive d'ici à l'an 2000.

7. La RSS D'Ukraine appuie les mesures qui tendent à renforcer la stabilité dans la région, mises en oeuvre dans le cadre du processus d'Helsinki, et apprécie hautement les propositions constructives des pays non alignés de la Méditerranée contenues notamment dans la déclaration adoptée lors de la réunion qui s'est tenue en 1984 à La Valette, ainsi que dans les documents de la Conférence qui s'est tenue en juin 1987 à Brioni (Yougoslavie).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Selon la RSS d'Ukraine, il serait également utile de convoquer une conférence, à composition élargie, analogue à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Outre les Etats méditerranéens et les pays limitrophes, d'autres pays intéressés pourraient également y prendre part. Les Etats pourraient dans ce cadre s'entendre sur la mise au point de certaines recommandations visant à instaurer un régime de paix et de coopération pour la région de la Méditerranée.

9. La RSS d'Ukraine part du principe que l'Organisation des Nations Unies peut et doit utiliser son autorité et ses possibilités pour participer concrètement à la transformation du bassin méditerranéen en une région de paix durable, de sécurité et de coopération pour tous. La résolution de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à un système général de paix et de sécurité internationales offre une base satisfaisante aux activités collectives des Etats dans ce sens.

10. Ce système de sécurité conduirait à l'édification d'un monde dénucléarisé, où seraient exclus la menace ou l'emploi de la force, mais où les rapports entre les peuples se situeraient dans un esprit de respect mutuel, d'amitié et de coopération. L'instauration progressive d'un climat de sécurité, de rapports de bon voisinage et de coopération dans la Méditerranée favoriserait à son tour la mise en place d'un système général de sécurité internationale.

11. Les Etats socialistes parties au Traité de Varsovie, qui ont confirmé leur position sur cette question à la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères de ces pays tenue à Bucarest les 14 et 15 octobre 1986, se prononcent résolument pour le relâchement des tensions dans la Méditerranée, pour la transformation de cette région en une zone de paix durable, de bon voisinage et de coopération, ainsi que pour l'organisation d'une conférence internationale à ces fins.

TOGO

[Original : français]
[17 avril 1987]

1. Les problèmes de paix et de sécurité sont au centre des préoccupations de tous les gouvernements qui ont la lourde responsabilité de garantir à leurs peuples les conditions de vie favorables à leur épanouissement. Dans cette optique, chaque Etat a le devoir de préserver sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. La notion de sécurité est alors un phénomène complexe relevant aussi bien de considérations militaires et politiques que socio-économiques.

2. Du fait de l'interdépendance des Etats, il se révèle que la sécurité et la paix d'un Etat dépendent de celles de l'autre, et elles ne peuvent être réelles et durables que si elles s'insèrent dans le cadre d'un processsus collectif et global des membres de la communauté internationale. Il est donc évident que toute tentative séparée d'un Etat ou groupe d'Etats en vue de renforcer sa sécurité aux dépens d'un autre Etat ou groupe d'Etats ne peut aboutir qu'à une escalade dans la recherche des mesures de sécurité dont la course aux armements est l'illustration et, par conséquent, à une insécurité grandissante pour tous. Il importe de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

souligner qu'avec l'apparition des armes nucléaires qui menacent l'humanité tout entière, il existe une plus grande conscience du caractère collectif de la notion de sécurité. Du fait que les armes nucléaires constituent une menace pour tous les Etats, aussi bien pour ceux qui en sont dotés que pour ceux qui ne le sont pas, il est de la responsabilité commune de rechercher des solutions appropriées et efficaces pour assurer la sécurité de tous et de chacun.

3. C'est à la lumière de tout ce qui précède que le Gouvernement togolais se penche encore une fois sur la question du "renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée".

4. Le Gouvernement togolais estime que le renforcement de cette sécurité et de cette coopération passe d'abord par une analyse claire des causes d'insécurité dans la région. Ces causes procèdent des actes et du comportement des Etats concernés qui violent les droits de l'homme ainsi que les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance, de non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats, de non-agression, de non-recours à la force et de règlement pacifique des différends.

5. C'est en effet le non-respect de ces principes qui est à la source des conflits armés à travers le monde et dans la région méditerranéenne; c'est à cause de la peur d'être agressés, de perdre leur sécurité, que les Etats de la région se livrent à la course aux armements et que, par méfiance, ils refusent de coopérer ou hésitent à le faire.

6. Il s'agit donc essentiellement pour les Etats de la Méditerranée de respecter scrupuleusement les principes de la Charte et de se faire mutuellement confiance pour que la sécurité et la coopération puissent être renforcées. A cet égard, le Gouvernement togolais, tout en louant les efforts fournis par les différents Etats de la région, par l'Organisation des Nations Unies et par le Mouvement des pays non alignés, estime que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait être plus directe et demander aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en général, singulièrement ceux de la région de la Méditerranée, de respecter en particulier les obligations suivantes :

a) Les Etats devraient respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et, conformément à la Charte, d'intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un autre Etat, étant donné que la violation de ces principes constitue tout particulièrement des menaces contre la sécurité et la coopération des Etats;

b) Les Etats devraient, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats et conformément à la Charte des Nations Unies, résoudre leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger, et éviter toute action pouvant créer des conflits;

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

c) Les Etats devraient promouvoir les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et, en conséquence, s'abstenir de les dénier à certains groupes de population, ou de pratiquer la discrimination à leur égard en raison de leur nationalité, origine ethnique, race, religion ou langue, créant ainsi directement ou indirectement des foyers de tension pouvant perturber la paix et la sécurité et détruire les chances de coopération;

d) Les Etats devraient favoriser la coopération internationale sous toutes ses formes, en particulier aux niveaux régional et sous-régional, ce qui serait un moyen approprié et important d'éviter les conflits;

e) Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale devrait demander aux Etats de la région de la Méditerranée de coopérer plus pleinement entre eux ainsi qu'avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour prévenir toute situation mettant en cause la paix et la sécurité;

f) Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent être instamment priés d'utiliser pleinement les moyens que leur confère la Charte dans leurs responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales;

g) L'Assemblée générale devrait envisager d'engager les Etats Membres de la région à appliquer scrupuleusement les décisions du Conseil de sécurité. Le Gouvernement togolais pense que la création d'un "Comité de la Méditerranée" pourrait être envisagée, pour préparer une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la région en vue de résoudre les problèmes communs.

7. Le Gouvernement togolais estime qu'il est impératif de rappeler constamment les principes fondamentaux de la Charte, et que l'Assemblée générale en appelle constamment aux obligations de chaque Etat dans le processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[20 août 1987]

1. La tension qui continue à régner dans la région de la Méditerranée éveille l'alarme en Union soviétique.

2. Les causes qui sont à l'origine de cette tension sont bien connues. Il s'agit avant tout du renforcement de la présence militaire des Etats-Unis, qui inclut des armes nucléaires, des préparatifs de guerre à grande échelle effectués par l'OTAN, de l'opposition des Etats-Unis et d'Israël à un règlement juste et global au Moyen-Orient, de la campagne menée contre la Jamahiriya arabe libyenne qui a abouti à une agression armée directe des Etats-Unis contre la Libye, de la menace continue contre l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, de la campagne de chantage contre la République arabe syrienne et de la menace d'employer la force contre d'autres pays du bassin méditerranéen. Tout cela est lourd de conséquences dangereuses, qui s'étendent bien au-delà des limites de la région de la Méditerranée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. Il est évident que l'évolution de la situation dans la Méditerranée concerne directement l'Union soviétique. La garantie de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans cette région étant pour elle d'une importance vitale, l'URSS se prononce résolument pour la transformation de la Méditerranée, champ d'affrontement militaire, en une zone de paix et de coopération durables.

4. Se fondant sur les dispositions contenues dans l'Acte final d'Helsinki et dans le document de la Conférence de Stockholm sur les liens indissolubles entre la sécurité en Méditerranée et la sécurité en Europe, l'URSS estime que la conclusion la plus rapide possible d'un accord sur les propositions qu'elle a avancées touchant l'élimination de catégories entières d'armes nucléaires en Europe - missiles de portée moyenne et missiles tactico-opérationnels - aurait aussi une influence positive directe sur la situation dans la région de la Méditerranée.

5. Le fait que l'Union soviétique est résolue à contribuer activement à assainir la situation dans la Méditerranée se traduit par des propositions concrètes prévoyant : l'extension à cette région des mesures de confiance convenues, la limitation des forces armées, le départ de la mer Méditerranée des navires porteurs d'armes nucléaires, la renonciation à déployer celles-ci sur le territoire des pays méditerranéens non nucléaires et l'engagement par les puissances nucléaires de ne pas employer ces armes contre tout pays méditerranéen qui n'accepte pas leur présence sur son territoire. Il serait également possible d'appliquer à la région de la Méditerranée l'idée d'y créer une zone exempte d'armes chimiques. L'Union soviétique quant à elle ne voit en principe aucune nécessité de maintenir ses forces navales dans la mer Méditerranée. Elle est contrainte de le faire pour une seule et unique raison : la VIe flotte américaine se trouve à proximité immédiate des frontières soviétiques, munie de missiles nucléaires et menaçant la sécurité de l'URSS et de ses alliés et amis. Si les Etats-Unis, qui se trouvent à des milliers de milles de la Méditerranée, en retiraient leur flotte, l'Union soviétique agirait aussitôt de même; elle est prête à entamer immédiatement des pourparlers sur cette question. Dans ce premier temps, l'activité navale et les armements navals des pays riverains de la Méditerranée ne subiraient aucune limitation. Les mesures ultérieures visant à renforcer la sécurité dans cette région pourraient, de l'avis de la partie soviétique, être fixées en tenant compte des propositions contenues dans la déclaration de M. S. Gorbatchev datée du 15 janvier 1986, relative à l'élimination des armes de destruction massive (nucléaires et chimiques) d'ici la fin du siècle.

6. L'Union soviétique apprécie hautement le rôle constructif joué par les pays non alignés du bassin méditerranéen, qui, lors de la réunion tenue en 1984 à La Valette, se sont prononcés pour la transformation de la région en une zone de paix, de sécurité et de coopération. Elle se félicite de la tenue de la deuxième Conférence des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu cette année en Yougoslavie, et exprime l'espoir qu'elle facilitera l'élaboration de mesures pratiques destinées à concrétiser cette initiative.

7. L'Union soviétique estime qu'une réunion à composition élargie, analogue à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, jouerait un rôle utile. Parallèlement aux Etats méditerranéens et aux Etats limitrophes, d'autres pays intéressés pourraient également y prendre part. Lors de cette conférence, les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

gouvernements pourraient s'entendre sur la mise au point de certaines recommandations relatives à l'instauration d'un régime de paix et de sécurité dans la région de la Méditerranée.

8. Selon l'Union soviétique, la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante et unième session sur la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, dans laquelle sont soulignés l'interdépendance croissante des pays et le fait que le monde d'aujourd'hui n'a d'autre solution raisonnable qu'une politique de coopération et d'interaction entre Etats, poserait le fondement d'efforts communs et plus productifs des Etats en matière de garantie de la sécurité dans la région de la Méditerranée.

9. L'Union soviétique s'inspire de la conviction que le renforcement de la sécurité doit se concrétiser dans les domaines militaire, politique, économique et humanitaire. Le déroulement d'un dialogue constructif - bilatéral et multilatéral - concernant les bases d'un monde sûr pour tous permettrait de déterminer les voies les plus efficaces et les mesures les plus concrètes d'une restructuration des relations internationales conforme à l'attente de tous les peuples et aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale. L'instauration progressive d'un climat de sécurité, de paix et de confiance dans la Méditerranée contribuerait sensiblement à son tour à mettre en place un système général de sécurité internationale.

10. Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de prendre des mesures urgentes de nature à faire baisser la tension et à normaliser la situation dans la région de la Méditerranée. Selon l'Union soviétique, l'Organisation des Nations Unies doit user de toute son autorité et de tous ses moyens pour collaborer sur le plan pratique à la transformation de la région de la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération durables.

YOUGOSLAVIE

[Original : anglais]
[12 mai 1987]

1. Dans sa réponse datée du 15 juin 1982, le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie avait eu l'honneur de souligner l'intérêt particulier qu'il portait au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée en tant que partie intégrante de la sécurité internationale. Pays non aligné européen et méditerranéen, la Yougoslavie s'est toujours efforcée, de concert avec d'autres pays non alignés, de faire de la Méditerranée une zone exempte de crises et de conflits, d'armes et de pressions sur les pays non alignés afin qu'elle soit une mer où règnent la paix, la coopération, le bon voisinage et qui assure le progrès de tous les pays, indépendamment de leur système social, de leur niveau de développement ou de leur taille. La Yougoslavie aborde cette question sous l'angle de l'application conséquente des principes et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui concernent toutes les régions du monde par tous les Etats Membres.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. En vue de concrétiser les aspirations au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, de nombreuses recommandations ont été adoptées lors des réunions des pays non alignés, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et à l'Organisation des Nations Unies. Ces recommandations étaient toutes axées sur le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

3. Les conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement ainsi que les conférences ministérielles et autres réunions des pays non alignés ont permis de formuler et de mettre au point des principes politiques visant au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, des principes durables sur lesquels le Gouvernement yougoslave s'appuie dans son action. Lors de ces réunions, il a été souligné que les problèmes de sécurité de l'Europe, de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord étaient tellement imbriqués que la Méditerranée était de plus en plus utilisée comme champ de manoeuvres par des forces militaires rivales.

4. On y a également souligné la nécessité d'appuyer le droit légitime des pays non alignés de la région de participer à la prise des décisions concernant leur sécurité, d'intensifier les efforts concertés des pays non alignés méditerranéens et d'autres pays en vue d'éliminer les causes de tension dans la région et avant tout d'apporter une juste solution à la question de Palestine, à la crise du Moyen-Orient et au problème de Chypre et, enfin, la nécessité de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée en général.

5. C'est conformément à ces principes que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en mars 1983 à New Delhi, a adressé un appel à tous les pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés pour qu'ils tiennent une réunion en vue d'harmoniser leurs positions et de prendre des initiatives propres à renforcer la coopération et la sécurité en Méditerranée.

6. De concert avec d'autres pays non alignés, la Yougoslavie a accueilli avec satisfaction et appuyé sans réserve la Déclaration en faveur de la paix en Méditerranée adoptée à la Réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Valette (Malte) en septembre 1984.

7. La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue en septembre 1986 à Harare a réaffirmé le soutien du Mouvement des pays non alignés aux efforts visant à transformer la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération, libérée de tout conflit et affrontement. Les participants à la Conférence ont exprimé leur ferme appui au renforcement de la sécurité et de la coopération dans le bassin méditerranéen conformément aux communiqués antérieurs du Mouvement et aux résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question. Appuyant la tendance des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés à consacrer des efforts de longue haleine à l'atténuation et à l'élimination des tensions et au renforcement de la coopération dans tous les domaines dans l'intérêt de tous, la Conférence a accueilli favorablement et soutenu la décision prise par lesdits membres de tenir, lorsqu'ils le jugent nécessaire, des réunions au niveau

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ministériel, dont la prochaine doit avoir lieu en Yougoslavie, afin de contribuer concrètement à la stabilité de la région et à la promotion d'une coopération fonctionnelle dans divers domaines aussi bien entre les pays méditerranéens non alignés qu'entre ces derniers et les pays européens.

8. Les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont formulé les principes devant régir les relations internationales pour ce qui est de la sécurité et de la coopération en Europe. Ils se sont engagés à se conformer également à ces principes dans leurs relations avec d'autres Etats. La perception de la corrélation entre la sécurité en Europe et la sécurité en Méditerranée a amené les Etats participant à la Conférence à formuler dans un chapitre distinct de l'Acte final, consacré à la Méditerranée, le concept de la promotion de la coopération avec les pays méditerranéens non européens. Les Etats participant à la Conférence ont clairement affirmé à Helsinki puis à Madrid leur volonté de multiplier les contacts et les pourparlers avec les Etats méditerranéens ne participant pas à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en vue de contribuer à la paix, à la réduction des forces armées, à l'atténuation des tensions et à l'expansion de la coopération en Méditerranée.

9. A la Réunion des ministres des affaires étrangères des Etats neutres et non alignés participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Brioni (Yougoslavie) en octobre 1986 dans le cadre des préparatifs de la réunion de Vienne consacrée au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une déclaration portant sur les orientations de l'action desdits Etats à la réunion de suivi de Vienne a été adoptée; dans ce document, ces derniers ont notamment rappelé la relation existant entre la sécurité en Europe et la sécurité en Méditerranée dans le contexte général de la sécurité dans le monde et souligné la nécessité d'appliquer sérieusement les mesures prévues dans le chapitre relatif à la Méditerranée de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En conséquence, Malte, Chypre et la Yougoslavie ont présenté à la réunion de Vienne consacrée au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe une proposition tendant à convoquer une réunion de la Conférence sur la promotion de la sécurité et de la coopération dans la région, à laquelle prendraient part tous les Etats méditerranéens ne participant pas à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

10. Le Gouvernement yougoslave a toujours considéré qu'il importait au plus haut point que la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, qui fait partie intégrante de la sécurité dans le monde, devienne un objectif permanent de l'Organisation des Nations Unies, convaincu qu'il est que de nouveaux efforts sont nécessaires pour réduire les tensions et les armements et pour instaurer un climat de sécurité et de coopération fructueuse dans tous les domaines pour tous les pays et les peuples de la Méditerranée, sur la base des principes de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence, de l'inviolabilité des frontières internationales, du recours à la force, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, du règlement pacifique des différends et du respect de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, et qu'il faut apporter aux problèmes et crise que connaît la région des solutions justes et viables sur la base des dispositions de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et assurer le

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

retrait des forces d'occupation étrangères, ainsi que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples soumis à une domination coloniale ou étrangère.

11. Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie prend acte avec satisfaction des efforts fournis jusqu'ici et du consensus qui s'est dégagé à l'Organisation des Nations Unies au sujet du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Il tient à souligner qu'il importe d'encourager tous les pays à faire de nouveaux efforts et à coopérer avec les pays méditerranéens en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région et que l'Organisation mondiale a un rôle important à jouer pour affirmer encore plus énergiquement et propager le principe selon lequel la sécurité de la région est d'abord et avant tout la tâche et la responsabilité des pays de la région, une coopération bilatérale et multilatérale équitable entre eux est le meilleur moyen de parvenir à la stabilité et, dans ce contexte, les efforts continus du Secrétaire général de l'Organisation pourraient contribuer grandement à une évolution positive dans ce domaine.

12. Le Gouvernement yougoslave est conscient que le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée est un processus à la fois urgent et de longue haleine qu'il convient de mener progressivement. Il n'épargnera aucun effort pour garantir la promotion constante et l'application effective des principes et des objectifs concernant le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée par une action dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation des Nations Unies.

13. En conformité avec la décision de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare (Zimbabwe) en septembre 1986 et les activités lancées par les pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés lors de la Réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés tenue à La Valette (Malte) en 1984 et à l'invitation du Gouvernement yougoslave, des représentants de l'Algérie, de Chypre, de l'Egypte, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Malte, du Maroc, de l'Organisation de libération de la Palestine, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et de la Yougoslavie ainsi qu'un observateur du Zimbabwe, pays qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés, se sont réunis à Belgrade du 24 au 26 février 1987.

14. Les participants ont publié un communiqué de presse où ils ont, entre autres, souligné que cette réunion de responsables de haut niveau avait pour tâche de préparer la Réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, son objectif étant de contribuer concrètement à la stabilité dans la région, ainsi qu'à la promotion de la coopération dans différents domaines entre les pays méditerranéens membres du Mouvement et entre ces derniers et les pays européens.

15. Des experts de la planification et du développement originaires des pays méditerranéens membres du Mouvement ont échangé, dans le cadre de la réunion préparatoire, des informations sur les plans et programmes de développement économique et social de leurs pays et recommandé à la Réunion ministérielle qui

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

devait se tenir prochainement d'adopter des mesures concrètes propres à promouvoir la coopération économique entre les pays méditerranéens membres du Mouvement sur la base de l'intérêt commun et de l'avantage mutuel, notamment dans les domaines suivants : échange d'informations économiques, commerce, industrie, technologie, agriculture, tourisme et finances.

16. Au cours de l'examen de la situation régnant dans la région, examen qui a été mené dans un esprit constructif, les participants à la réunion se sont déclarés solidaires de la juste lutte du peuple palestinien et ont souligné la nécessité de conjuguer les efforts pour éliminer les causes de tension dans la région. Ils se sont mis d'accord sur un projet d'ordre du jour et sur d'autres modalités de la Réunion ministérielle, le but étant de lui assurer les meilleures chances de succès. Ils ont en outre adopté la proposition de la Yougoslavie tendant à tenir la Réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés les 3 et 4 juin 1987 à Brioni (Yougoslavie).

17. Le Gouvernement yougoslave tient à souligner que son pays continuera, comme il l'a fait jusqu'ici, à oeuvrer pour renforcer les contacts bilatéraux et multilatéraux et les différentes activités de coopération avec les pays de la région, en vue d'entreprendre des actions communes propres à renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Il coopérera avec tous les autres pays et forces épris de paix dans le monde qui sont prêts à faire face à tous les problèmes internationaux restant à régler conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et à oeuvrer pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : lettres présentées pour distribution au titre de ce point au 15 août 1987

A/42/231-S/18816 Lettre datée du 15 avril 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/42/409 Lettre datée du 16 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

---

Digitized by Dag Hammarskjöld Library